



Paris, le 25 juillet 2012

VICTOIRE POUR MME DIARRA ET MME M'ZIANI

Chers collègues, vous avez été sollicités récemment pour soutenir deux salariées de la société TFN, entreprise qui détient le marché public de nettoyage de tous les sites parisiens des Finances Publiques (et qui compte quand même 45 000 salariés).

Petit flash-back rapide : deux salariées de l'équipe de nettoyage de l'immeuble de la rue de Londres, Madame DIARRA et Madame M'ZIANI, qui travaillent toutes les deux depuis plus de deux ans pour la société TFN, s'étaient vu signifier le jeudi 28 juin la fin de leur contrat dès le lendemain, d'une manière particulièrement expéditive et inhumaine : "demain, c'est ton dernier jour, après tu ne viens plus, c'est fini", et ce bien évidemment **au mépris du Code du Travail et de toutes les réglementations existantes**.

Alertés, les militants du site ont engagé une action de soutien : après consultation juridique, les salariées ont continué de se présenter à leur poste de travail à l'horaire habituel pour pointer et travailler.

Deux pétitions intersyndicales successives ont été présentées aux agents des Finances Publiques, de l'Inspection du Travail et à d'autres utilisateurs du site, qui ont recueilli chacune plusieurs centaines de signatures. Ces pétitions de soutien en faveur des deux salariées menacées ont ensuite été transmises simultanément à la direction de la DRFIP Paris et à la direction de TFN à Poissy.

Ce soutien que nous avons toutes et tous apporté à la défense des droits des deux salariées menacées de licenciement n'a pas été vain. La direction de TFN, certainement mal à l'aise rapport à quelques entorses au code du travail, a fini par lâcher : les salariées ont reçu leur salaire du mois de juin, qui était retenu par la société, les 13 et 16 juillet 2012 (au lieu du 6 juillet normalement), Madame DIARRA s'est vu proposer un CDI à compter du 1er juillet 2012, et Madame M'ZIANI a reçu un engagement écrit pour une embauche en CDI à compter du 1er octobre 2012 (car techniquement son CDD se poursuit jusqu'au 30 septembre 2012).

Il apparaît que l'information et l'implication des agents des finances publiques est très dérangeante pour la société TFN : Il faut dire que dans le cadre du marché public la société s'engage à respecter le code du travail sous peine de nullité du contrat.

A ce sujet, la DGFIP donneuse d'ordre, a une responsabilité évidente dans ce genre de situation elle doit s'assurer du respect du droit du travail et du contrat signé avec son prestataire.

Et de fait, nous, agents des finances publiques, avons notre mot à dire sur la manière dont sont traités des salariés qui entretiennent nos locaux et que nous côtoyons toute l'année.

Bien sûr, la vigilance reste de mise et nous pouvons être contents de cette victoire. Nous espérons et mettons en garde à la fois TFN et la DRFiP pour que de telles pratiques à l'égard de salariés cessent.

UN GRAND MERCI A TOUS LES COLLEGUES QUI SE SONT MOBILISES ET ONT APPORTE LEUR SOUTIEN AUX SALARIEES MENACEES !!!